

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE
DU 22 février 2024 A 18 HEURES 30
SALLE DE L'ESPACE SAINT-JEAN
SOUS LA PRESIDENCE DE
Monsieur Christian ORTEGA, Maire

Date de convocation : Jeudi 15 février 2024

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	21
Procurations	2
Absent(s)	4
Votants	23
Pour	23
Contre...../	
Abstention(s)...../	

Publié du 27/02/2024
Au 27/04/2024

n°9.1.2024/01 OBJET : Arrêt des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables de la Commune de la Roquette sur Siagne

---oooOooo---

Etaient présents : Monsieur Christian ORTEGA, Madame Sonia FREGEAC, Monsieur Raymond ALBIS, Madame Sylvie MORLIERE, Monsieur Robert NOVELLI, Madame Joëlle NAVARRO, Monsieur Jean-Pierre PETITHUGUENIN, Madame Marie-Danièle LEROY, Monsieur Clément THIERY, Adjoints, Madame Colette BLANCHARD, Monsieur Gaëtan ADAMO, Mesdames Michèle JACQUET, Colette ORIOLA, Monsieur Christian ZIMMER, Mesdames Colette ESTABLE, Corinne LE CAHAREC, Sandrine SANCHEZ, Marina BOURG, Messieurs Didier LAURENZI, Henri GUY, Madame Josiane CINTRAT Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

Monsieur Christian PERCHET Conseiller Municipal	à	Monsieur Robert NOVELLI Adjoint
Monsieur Christian DE PERETTI Conseiller Municipal	à	Madame Sylvie MORLIERE Adjoint

Etaient absents : Messieurs Thierry CHASSERAY, Alain LACQUEMENT, Patrick DE MENECH, Laurent LEROY, Conseillers municipaux

---oooOooo---

Madame Michèle JACQUET a été nommée secrétaire de séance

---oooOooo---

n°9.1.2024/01

OBJET : Arrêt des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables de la Commune de la Roquette sur Siagne

Monsieur Jean-Pierre PETITHUGUENIN, Rapporteur, expose :

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et particulièrement son article 15 codifié à l'article L141-5-3 du code de l'énergie
Vu l'arrêté municipal n°9.1.2024/21 du 23/01/2024 relatif aux modalités de concertation du public dans le cadre de l'élaboration des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables,
Vu la concertation réalisée du 24/01/2024 au 13/02/2024;
Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,
Vu l'arrêté du 19/02/2024 tirant le bilan de la concertation

La concertation avec la population a été menée du 24/01/2024 au 13/02/2024 (soit 21 jours).

Il a été mis à disposition du public :

- une notice de présentation et des cartographies des zones d'accélération proposées par type d'énergie, à l'accueil de la maire, 630 chemin de la Commune 06550 La Roquette sur Siagne aux heures d'ouvertures habituelles.
- un registre pour le recueil des observations
- un dossier complet consultable sur le site internet de la commune
- une adresse mél pour l'envoi des observations : urbanisme@laroquettesursiagne.com

Le bilan de la concertation, annexé à la présente décision, est synthétisé ci-après :

- Aucune contribution n'a été recensée dans le cadre de la concertation.

Les ZAENR proposées après la concertation sont les suivantes :

- pour l'éolien terrestre : zone d'exclusion sur l'ensemble du territoire communal
- pour l'énergie solaire en toiture : définition d'une zone d'accélération sur l'ensemble de la commune
- pour l'énergie solaire au sol : pas de zone d'accélération sur la commune, les projets seront soumis au droit commun
- pour la méthanisation et le biogaz : pas de zone d'accélération sur la commune, les projets seront soumis au droit commun
- pour la géothermie : définition d'une zone d'accélération sur l'ensemble de la commune
- pour les réseaux de chaleur et de froid : définition d'une zone d'accélération dans les zones U et AU de la commune

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable au projet présenté ;
- d'arrêter les zones d'accélération de la production des énergies renouvelables telles que définies dans le dossier annexé à la présente délibération et composé d'une notice de présentation et de six cartographies ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à transmettre la présente délibération et le dossier annexé à M. le préfet, à M. le Référent préfectoral aux énergies renouvelables, à M. le Président de l'Établissement public de coopération intercommunale, à M. le président du Syndicat mixte du SCoT.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur, après en avoir délibéré :

A l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet présenté ;
- Arrête les zones d'accélération de la production des énergies renouvelables telles que définies dans le dossier annexé à la présente délibération et composé d'une notice de présentation et de six cartographies ;
- Autorise M. le Maire, ou son représentant, à transmettre la présente délibération et le dossier annexé à M. le préfet, à M. le Référent préfectoral aux énergies renouvelables, à M. le Président de l'Établissement public de coopération intercommunale, à M. le président du Syndicat mixte du SCoT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire informe que le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de NICE – 18 avenue des Fleurs 06000 NICE, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures [http : telerecours.fr/](http://telerecours.fr/)

LE MAIRE,
Christian ORTEGA



LA SECRETAIRE DE SEANCE,
Michèle JACQUET

AR Préfecture

Arrêt des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables de la Commune de la Roquette sur Siagne

Identifiant unique de l'acte : 006-210601084-20240222-9_1_2024_01-DE

Numéro d'acte : 9_1_2024_01

Date de décision : 22/02/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 9-1-0-0-0 (Autres domaines de compétences / Autres domaines de compétences des communes)

Fichier acte : 9.1.2024-01 Arrêt des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables . pdf

Fichier(s) annexes(s) : arrêté 9.1.2024-21 concertation publique - zones acc+@l+@ration production +@nergies renouvelables - 24.01 au 13.02.2024.pdf

bilan de la concertation ZAENR.pdf

Note de présentation ZAENR.pdf

Collectivité émettrice : LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Acte transmis par : Oriane GUARDIOLA

Date d'envoi de l'acte : 27/02/2024 09:51:36

Date de réception de l'AR : 27/02/2024 09:52:00

